Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le



ID: 069-216900092-20230717-107\_2023-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

## Séance du 17/07/2023

OBJET: Remboursement d'un montant de 17.55€ à Madame Marie-Claire PAQUET, correspondant au retour de l'alarme installée au Château des tours

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22 Nombre d'exprimés : 28 Date convocation 11/07/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

#### Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

### **Procurations:**

Claire ROSIER à Daniel POMERET
Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX
Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON
Ludivine CHIERICI à Céline BABUS
Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le



ID: 069-216900092-20230717-107\_2023-DE

Daniel POMERET expose que Madame Marie-Claire PAQUET a avancé les frais pour le retour de l'alarme installée dans le château des tours pendant l'exposition du Géoparc en juin dernier d'un montant de 17.55€, il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

## A l'unanimité des membres présents

# moins Marie-Claire PAQUET qui ne prend pas part au vote

- 1°) ACCEPTE le remboursement d'un montant de 17.55€ à Madame Marie-Claire PAQUET, correspondant au retour de l'alarme installée au Château des tours
- 2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Daniel POMERET

Le secrétaire